

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES
DIALOGUE MONÉTAIRE AVEC MARIO DRAGHI,
PRÉSIDENT DE LA BCE
(conformément à l'article 284, paragraphe 3, du TFUE)
BRUXELLES,
LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

1-002

PRÉSIDENCE DE M. ROBERTO GUALTIERI
Président de la commission des affaires économiques et monétaires

(La séance est ouverte à 15 h 05)

1-003

Le Président. – Bonjour chers collègues. Bienvenue au dialogue monétaire avec Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous le remercions de participer une nouvelle fois à ce dialogue régulier et très fructueux. Nous attendons bien entendu du président Draghi qu'il nous fasse rapport au sujet des récentes décisions prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, à savoir le programme en cours concernant les obligations garanties, le programme relatif aux titres adossés à des actifs, l'incidence attendue sur le bilan de la BCE et aussi l'engagement unanime à utiliser des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre du mandat de la BCE si nécessaire.

Les coordinateurs ont également relevé certains sujets spécifiques sur lesquels nous avons travaillé: le cadre politique des garanties de l'Eurosystème et les mesures de politique monétaire non conventionnelles. Comme à l'accoutumée, nous commencerons par une déclaration liminaire de M. Draghi et nous disposerons de nos créneaux habituels de cinq minutes pour les questions et les réponses.

1-004

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi d'être de retour au sein de cette commission pour la dernière audition de l'année 2014. Cette année a, cette fois encore, été une année de bouleversements profonds pour la zone euro et pour l'Union dans son ensemble. Ce fut une année de progrès législatif et institutionnel sur de nombreux fronts, puisque 2014 a vu la naissance de l'union bancaire avec l'accord relatif au mécanisme de résolution unique, le début du mécanisme de surveillance unique et la conclusion réussie de l'évaluation complète des bilans des banques. Et ce fut effectivement une année difficile pour la politique monétaire, qui a vu la BCE prendre un large éventail de mesures pour répondre aux risques émanant de perspectives économiques de plus en plus préoccupantes.

Vous avez choisi deux thèmes pour la rencontre d'aujourd'hui: la relation entre la fragmentation financière et la politique monétaire, ainsi que le cadre de garanties de l'Eurosystème. Je vais aborder ces deux sujets, mais permettez-moi d'abord de passer en revue notre évaluation actuelle des perspectives économiques.

La dynamique de croissance de la zone euro s'est affaiblie au cours de l'été et la plupart des prévisions récentes ont été révisées à la baisse. Notre prévision de

reprise modérée en 2015 et 2016 reste toutefois valable. La demande devrait être soutenue par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent nos mesures de politique monétaire et les progrès accomplis au niveau de l'assainissement budgétaire et des réformes structurelles dans certains pays. Le chômage élevé, les importantes capacités inutilisées et les ajustements de bilan toujours en cours et nécessaires sont cependant susceptibles de freiner la reprise.

Les risques pour les perspectives économiques restent orientés à la baisse. Le fléchissement de la dynamique de croissance de la zone euro, de même que les risques géopolitiques, en particulier, pourraient freiner la confiance et notamment l'investissement privé. En outre, les progrès insuffisants sur le plan des réformes structurelles accomplis dans les pays de la zone euro constituent un risque important de voir les perspectives économiques à la baisse.

Dans la zone euro, l'inflation reste très faible. En octobre, elle a atteint 0,4 %. Nous prévoyons qu'elle restera aux faibles niveaux actuels au cours des prochains mois, avant d'augmenter progressivement en 2015 et 2016. Pour la suite, nous suivons attentivement les risques liés à l'évolution des prix.

Les dernières données monétaires laissent entrevoir une croissance sous-jacente limitée de la masse monétaire. Son taux de croissance annuel a augmenté modérément au cours de ces derniers mois. Il semble que le tournant de la croissance du crédit soit désormais derrière nous, et les taux de croissance du crédit, bien que toujours négatifs, s'améliorent progressivement.

Permettez-moi d'aborder la fragmentation financière, premier sujet que vous avez suggéré pour la rencontre d'aujourd'hui. La fragmentation qui caractérise plusieurs segments du marché financier a constitué un obstacle majeur à la bonne conduite et à la transmission de la politique monétaire, et, in fine, à notre capacité à remplir notre mandat. Grâce également aux actions déterminées de la BCE, la fragmentation a reculé de manière significative depuis le paroxysme de la crise financière.

Les taux sur le marché monétaire non garanti se négocient à nouveau à des écarts de rendement raisonnables par rapport à leurs homologues garantis. Les écarts de rendement entre obligations souveraines ont diminué de manière significative depuis les sommets atteints en 2012. Ensemble, ces évolutions traduisent un retour progressif de la confiance des investisseurs dans la zone euro.

Pourtant, nous sommes toujours confrontés à une situation dans laquelle notre politique monétaire très accommodante n'atteint pas suffisamment certains emprunteurs finaux dans la zone euro. Cette situation s'explique par le fait que les marchés du crédit dans certaines parties de la zone euro restent fragiles et ne montrent que de timides signes de reprise. En

conséquence, la croissance du crédit continue de se contracter et les conditions de crédit - même si elles se sont assouplies récemment - restent globalement difficiles dans une perspective historique. Fait important, les coûts du crédit bancaire se sont améliorés, mais restent relativement élevés dans certains États membres. Lorsqu'ils sont inférieurs, ils ne sont pas entièrement transmis à l'économie réelle.

Les mesures de politique monétaire décidées en juin et en septembre de cette année, les opérations de refinancement ciblées à plus long terme et les programmes d'achat de titres adossés à des actifs et d'obligations garanties sont conçus pour surmonter ces obstacles. Ils amélioreront la transmission de la politique monétaire, soutiendront la fourniture de crédit à l'économie de la zone euro et, par conséquent, continueront à assurer une politique monétaire accommodante.

Nous voyons les premières indications montrant que nos mesures d'assouplissement du crédit procurent des avantages tangibles. Depuis le début du mois de juin, les taux du marché monétaire à terme affichent des baisses sensibles sur toutes les échéances. Actuellement, la courbe à terme se trouve en permanence en dessous de zéro à une échéance de deux ans. L'Eonia ne devrait pas dépasser 25 points de base avant 2018.

Le taux Euribor à trois mois, qui constitue un important conduit pour les actions de politique monétaire relatives aux taux d'intérêt, a chuté à un plus bas historique et est désormais proche de zéro. En outre les décisions politiques, en particulier celles annoncées en septembre, ont déclenché une compression des écarts de rendement dans d'autres classes d'actifs, notamment les titres adossés à des actifs, les obligations garanties et les obligations souveraines. Toutefois, il faudra davantage de temps pour sentir les effets positifs des mesures les plus récentes.

Dans ce contexte, permettez-moi de souligner que nous nous engageons à augmenter proportionnellement le volume total de nos mesures - opérations de prêt et achats fermes - jusqu'à atteindre une taille susceptible de fournir le soutien prévu à l'inflation et à la reprise de l'économie de la zone euro. Toutes ces mesures auront une incidence considérable sur notre bilan, que nous prévoyons d'amener au niveau qui était le sien début 2012. Cela nous permettra de faire en sorte que notre politique monétaire accommodante contribue à une reprise progressive et à un retour des taux d'inflation à moyen terme à des niveaux plus proches de notre objectif d'un taux inférieur à 2 %, mais proche de celui-ci.

Néanmoins, nous devons rester attentifs aux risques baissiers pour nos perspectives en matière d'inflation, en particulier dans le contexte d'un rythme de croissance qui s'affaiblit et d'une dynamique toujours modérée sur le plan monétaire et du crédit. Nous devons donc assurer une surveillance étroite et évaluer en permanence la pertinence de notre politique monétaire.

Si cela s'avère nécessaire pour faire face aux risques d'une période de faible inflation trop prolongée, le conseil d'administration est unanime dans son engagement à utiliser des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre de son mandat. Dans ce contexte, nous avons également chargé le personnel compétent de la BCE et les comités de l'Eurosystème de préparer en temps opportun de nouvelles mesures à mettre en œuvre le cas échéant. Ces mesures pourraient inclure des changements supplémentaires au niveau de la taille et de la composition du bilan de l'Eurosystème, si cela se justifie pour atteindre la stabilité des prix à moyen terme.

La seule politique monétaire ne peut cependant pas mettre un terme à la fragmentation financière de la zone euro. La fragmentation entre frontières nationales reflète également les déséquilibres nationaux sous-jacents et les carences institutionnelles.

Pour les surmonter, il faut que les gouvernements nationaux mettent en œuvre des réformes structurelles déterminées afin d'améliorer l'environnement économique et de créer des incitants à l'investissement, dans le but de stimuler la productivité, de créer de nouveaux emplois et d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie.

Réduire la fragmentation financière exige également de combler les lacunes qui subsistent dans le domaine de l'intégration économique et financière. Comme je l'ai indiqué précédemment, des progrès substantiels ont été accomplis. L'union bancaire doit maintenant être achevée à la suite de la finalisation de l'évaluation globale et de la prise en charge de la responsabilité en matière de surveillance par le MSU. Cela nécessite en particulier l'achèvement du MRU, le renforcement de la capacité d'emprunt du fonds de résolution unique et, ce faisant, la réalisation de l'engagement de mettre en place un filet de sécurité crédible.

En outre, pour la suite, une plus grande intégration des marchés financiers - également appelée union des marchés de capitaux - serait justifiée pour réduire encore la fragmentation des marchés financiers, améliorer le financement des PME, renforcer la transmission de la politique monétaire de la BCE et, globalement, favoriser la croissance économique. Nous attendons avec impatience les éléments détaillés que la Commission annoncera dans le courant de l'année 2015 et je ne doute pas que ce Parlement, en tant que colégislateur, jouera à nouveau un rôle décisif sur ce plan.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur le deuxième thème que vous avez choisi, à savoir notre dispositif de garanties. Dès le début, le cadre de garanties de l'Eurosystème a été conçu pour atteindre deux objectifs simultanément: premièrement, empêcher l'Eurosystème d'essuyer des pertes, comme le prévoient explicitement les statuts de la BCE/du SEBC; deuxièmement, s'assurer que les opérations de crédit de

l'Eurosystème peuvent être menées sans accroc en fournissant des garanties suffisantes.

L'expérience passée et récente a montré que cette double configuration du cadre de garanties de l'Eurosystème a effectivement été très efficace. À ce jour, l'Eurosystème n'a jamais subi de perte découlant de ses opérations de crédit. Dans les rares cas où des contreparties ont fait défaut, par exemple dans le cas d'une filiale de Lehman Brothers, l'Eurosystème a pu couvrir entièrement son exposition en saisissant la garantie. Par ailleurs, le cadre de garanties a permis aux banques d'obtenir des quantités de liquidités suffisantes fournies par la banque centrale tout au long de la crise.

C'est apparu très clairement dans le cadre des deux opérations de refinancement à très long terme que la BCE a menées en 2011 et 2012. Lors de ces opérations, les banques ont obtenu des liquidités garanties fournies par la banque centrale à concurrence de 524 milliards d'euros en seulement 10 semaines.

Cette configuration de base du dispositif de garanties n'a pas évolué depuis le début de l'union monétaire. Les trois éléments constitutifs du cadre de garanties de l'Eurosystème - premièrement, le cadre de contrepartie, deuxièmement, les critères d'éligibilité de base applicables aux actifs sous-jacents, et troisièmement, les mesures de contrôle des risques - sont restés largement inchangés. L'Eurosystème maintient un cadre de contrepartie à large spectre et ses critères d'éligibilité sont toujours basés sur les mêmes principes qu'au début. Cela démontre que la conception du dispositif de garanties est, d'une manière générale, très solide.

Cependant, certains changements étaient nécessaires pour garantir une mise en œuvre harmonieuse de la politique monétaire, dans une période de stress sur les marchés financiers ayant abouti à une réduction générale de l'accès au financement du marché. Un dispositif de garanties ne doit jamais fonctionner de manière procyclique: restreindre l'accès des banques aux liquidités en cas de crise - par exemple en introduisant des critères plus restrictifs en matière de garanties - pourrait présenter un risque non seulement pour les banques les plus vulnérables, mais aussi pour l'ensemble du système financier. Ce qui, en fin de compte, augmenterait le risque pour le bilan de la banque centrale, au lieu de la protéger.

Par conséquent, afin de permettre à un large éventail de contreparties de continuer à participer aux opérations de refinancement, l'Eurosystème a temporairement assoupli certains critères d'éligibilité des actifs sous-jacents. Cela a été fait à de multiples occasions. Entre 2008 et 2011, puis à partir de 2012 à nouveau, nous avons accepté les actifs négociables libellés dans des devises étrangères. En 2012, nous avons créé le cadre des créances privées supplémentaires. Les normes de crédit ont été modifiées via l'acceptation d'actifs moins bien notés par rapport à ceux acceptés initialement, notamment pour les titres adossés à des actifs remplissant certains critères.

Le cadre de garanties de l'Eurosystème a été d'emblée très complexe, en raison notamment de la diversité des

cadres nationaux qui l'ont précédé. Avec le lancement de l'union monétaire, l'objectif était de fournir un accès aux opérations de crédit de l'Eurosystème à un large éventail de contreparties, contrairement à certaines autres banques centrales qui s'appuient sur un nombre limité de contreparties.

Par conséquent, le dispositif de garanties a dû prendre en compte les différents systèmes bancaires et marchés financiers nationaux. Certaines banques centrales nationales, par exemple, ont accepté des créances privées à titre de garanties, tandis que d'autres ne l'ont pas fait. En ce qui concerne le cadre de garanties, il a fallu trouver une norme commune englobant toutes ces caractéristiques nationales, tout en veillant à ce que des garanties suffisantes soient disponibles.

Dès lors, le défi à relever pour l'avenir est de rendre le dispositif de garanties plus simple et plus transparent, sans incidence sur la capacité des contreparties à accéder à nos opérations de refinancement, et je suis absolument convaincu que nous y parviendrons.

Comme je l'ai déclaré initialement, 2014 a été une année de bouleversements profonds. Toutefois, ce qui a été accompli jusqu'à présent n'est pas suffisant. 2015 doit être l'année durant laquelle tous les acteurs de la zone euro, gouvernements et institutions européennes, déploieront une stratégie commune cohérente pour remettre nos économies sur la bonne voie.

La seule politique monétaire ne permettra pas d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi il est urgent de s'entendre sur des engagements concrets à court terme en vue de réformes structurelles dans les États membres, sur une application cohérente du pacte de stabilité et de croissance, sur la position budgétaire globale de la zone euro, sur une stratégie d'investissement, d'une part, et de lancer des travaux concernant une vision à long terme afin de partager davantage la souveraineté dans le but d'assurer le fonctionnement durable et efficace de l'union monétaire européenne, d'autre part. Sur ce point, j'attends notre discussion et je vous prie de m'excuser si j'ai été plus long que d'habitude.

1-005

Le Président. – Je vous remercie, Monsieur Draghi, pour cette très importante présentation. Je donne maintenant la parole à notre premier orateur du groupe PPE, M. Pablo Zalba Bidegain. Cinq minutes pour la question et la réponse.

1-006

Pablo Zalba Bidegain (PPE). – (ES) Monsieur le Président, bienvenue, Monsieur le Président Draghi, merci pour votre intervention.

Je voudrais revenir sur les paroles que vous avez un jour prononcées concernant l'augmentation du bilan pour une valeur de mille milliards d'euros. Vous aviez alors dit qu'il ne s'agissait pas d'une *target*, donc pas d'un objectif, mais bien d'une attente. J'aurais voulu que vous nous éclairiez sur ce que vous entendez lorsque vous nous parlez d'attente.

Par ailleurs, en ce qui concerne votre dernière intervention, je ne peux qu'être d'accord avec vous lorsque vous dites que la politique monétaire ne pourra à elle seule stimuler la croissance et la création d'emploi et que, comme vous l'avez très bien dit, des réformes et une action résolue de la part des autres acteurs concernés sont nécessaires. Je voudrais savoir si vous pouviez nous donner plus de précisions et nous dire quels pays et/ou institutions devraient agir et quelles mesures concrètes, selon vous, s'imposent pour que la politique monétaire ait un effet plus déterminant sur la stimulation de la croissance et la création d'emploi.

1-007

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Entre juin et septembre de cette année, nous avons pris une série de mesures, des opérations de financement à long terme ciblées à la décision d'acheter des obligations garanties et des titres adossés à des actifs. Nous sommes persuadés que les mesures que nous avons prises permettront de soutenir les attentes inflationnistes au niveau qui est notre objectif: inférieur à, mais proche de 2 %. Si nous considérons que ces mesures ne sont pas suffisantes pour atteindre cet objectif, si nos perspectives à moyen terme concernant les anticipations en matière d'inflation se détériorent ou si, indépendamment de cela, nos perspectives à moyen terme concernant les anticipations en matière d'inflation se détériorent, le Conseil des gouverneurs, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, est prêt à l'unanimité à prendre des mesures non conventionnelles supplémentaires.

Nous prévoyons que la taille du bilan augmentera progressivement pour atteindre le niveau qui était le sien en 2012. Toutefois, comme je l'ai déclaré, nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires si nos perspectives à moyen terme concernant les anticipations en matière d'inflation se détériorent ou si nous décidons que les mesures que nous avons prises ne suffisent pas à contrer la détérioration des anticipations en matière d'inflation.

En ce qui concerne le deuxième point, je pense qu'il est maintenant très clair que l'expansion monétaire et, dans une certaine mesure, l'expansion budgétaire également, n'ont qu'une incidence limitée sur l'économie si l'environnement économique n'incite pas à l'investissement. C'est pourquoi nous dirons toujours, comme nous l'avons dit à maintes reprises, que les réformes structurelles sont très importantes. Chaque pays a son propre agenda et ses propres besoins. Il existe globalement deux catégories de réformes structurelles. L'une concerne le marché des produits, à savoir la concurrence. Sur ce plan, une première étape serait de parachever la législation du marché unique, et il reste beaucoup à faire dans ce domaine. La deuxième est le marché du travail, et nous voyons que les pays qui ont adopté certaines réformes structurelles profitent effectivement de la reprise actuellement.

Je pense par conséquent qu'il est trop tôt pour dire qu'il existe une très forte corrélation entre ces deux éléments,

mais il très clair qu'il existe une corrélation. Nous voyons que les pays qui croissent davantage ou plus rapidement actuellement sont aussi ceux où certaines réformes structurelles ont été entreprises.

1-008

Elisa Ferreira (S&D). – (PT) Je vais m'exprimer en portugais. Je vous remercie d'être parmi nous et je vous demande d'ores et déjà de bien vouloir m'excuser, car d'autres engagements m'empêchent exceptionnellement de rester jusqu'à la fin de la session. Je voudrais toutefois vous interroger sur un point. La politique monétaire et, plus particulièrement, les taux d'intérêt, qui ont toujours été les instruments privilégiés pour relancer l'économie au sein de la zone euro sont, pour le moment, épuisés - ou proches de l'épuisement -. Voici donc ma question: la situation actuelle, avec les énormes déséquilibres qui affligent les pays et le chômage structurel massif qui frappe de façon brutale, aujourd'hui encore, les économies qui ont mené des réformes structurelles en vue de relancer la demande, n'est-elle pas suffisamment sérieuse pour répéter ce qui a été fait en 2012, à savoir réunir les présidents des principales institutions - et la Banque centrale, qui a épuisé son instrument, pourrait pourquoi pas organiser cette réunion -, de sorte que la Commission, le Conseil, la zone euro et le Parlement, aux plus hauts niveaux de responsabilité, s'entendent sur une politique de relance de l'économie européenne, en particulier la relance de l'investissement, non seulement au niveau des pays, mais également au niveau de la zone euro ou de l'Europe dans son ensemble? Il me semble que la situation qui nous attend est suffisamment grave pour que les plus hautes instances de l'Union européenne se réunissent et parlent d'une seule voix, parce que la Banque centrale a déjà beaucoup fait, mais ne peut pas tout.

1-009

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je suis absolument d'accord avec vous. La politique monétaire a beaucoup fait. Elle peut faire plus encore si des réformes structurelles sont mises en place, mais elle ne peut pas tout faire.

Donc, la politique budgétaire dans son ensemble: les réformes structurelles constituent le troisième pilier de ce cadre politique, mais ce qui est nécessaire en plus, c'est le retour de la confiance dans l'environnement économique et la zone euro; et le plus important pour que la confiance revienne, c'est d'avoir une structure économique et politique qui montre au reste du monde que nous sommes capables de collaborer et d'évoluer ensemble vers une intégration plus poussée. Je pense que c'est un élément majeur de la confiance qui n'est pas nécessairement en rapport avec l'argent proprement dit, mais avec la stabilité à long terme de notre concept, de notre cadre.

1-010

Elisa Ferreira (S&D). – (PT) Puisque nous avons encore un peu de temps, je voudrais vous poser une autre question très concrète sur un autre point que vous avez soulevé dans votre intervention. Pouvez-vous nous dire s'il y a eu des évolutions concernant le *backstop* du

fonds de résolution, dans la mesure où il s'agit d'un engagement politique des États membres et où il est absolument essentiel pour l'avènement de l'union bancaire?

1-011

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Il y a eu de nombreux changements qui, toutes choses étant égales, réduisent l'importance du fonds de résolution.

Premièrement, les banques ont maintenant des niveaux de fonds propres plus élevés après l'évaluation complète. Deuxièmement, les règles de renflouement interne ont été radicalement modifiées de manière à renforcer sensiblement la capacité d'absorption des pertes du système bancaire. Troisièmement, le fonds de résolution unique existe et si votre question consiste à savoir si 50 milliards d'euros suffisent pour ce fonds ou non, je dirais qu'il est très clair, cela a d'ailleurs fait l'objet d'un accord très explicite, que la capacité d'emprunt du fonds de résolution unique a été améliorée.

1-012

Notis Marias (ECR). – (EL) Monsieur Draghi, comme on peut le lire dans son rapport 2013, la Banque centrale européenne, exécutant son programme relatif aux achats de titres SNP, a acheté, sur le marché secondaire, des obligations d'État grecques, italiennes, portugaises, espagnoles et irlandaises, avec une décote importante, pour un montant de 219,5 milliards d'euros. Or, la BCE exige et obtient le remboursement de ces obligations à leur valeur nominale, spéculant ainsi de manière éhontée. Le cas de mon pays, la Grèce, est révélateur à cet égard, puisque la BCE a acheté pendant la crise des obligations du Trésor grec sur le marché secondaire avec une décote d'au moins 40 %. Elle les a acquises contre 35 milliards d'euros, mais exige leur remboursement à leur valeur nominale, qui s'élève à 57 milliards d'euros. Autrement dit, la BCE cherche à faire un bénéfice de 22 milliards d'euros, spéculant ainsi sur le dos du peuple grec, appauvri par les mémorandums. Pour cette année, sur l'ordre de la troïka, c'est-à-dire aussi de la BCE, le gouvernement grec fait peser un fardeau fiscal insupportable sur les épaules des citoyens grecs pour rembourser à la BCE, et à leur valeur nominale encore bien, des obligations d'un montant de 10 milliards d'euros, alors que la BCE les avait achetées au prix de 6 milliards d'euros.

Cela, c'est de la spéculation à l'état pur. Et n'allez pas prétendre, Monsieur Draghi, que la BCE restitue les bénéfices à la Grèce, parce que:

- a) s'il y a restitution, elle ne concerne qu'une petite partie des bénéfices, et non leur totalité;
- b) les bénéfices restitués sont exclusivement destinés au remboursement de la dette, et retournent donc aux prêteurs;
- c) l'éventuelle restitution d'une partie des bénéfices est conditionnée à l'application de diverses mesures strictes prévues par les mémorandums;
- d) pour rembourser à leur valeur nominale les obligations spéculatives détenues par la BCE, la Grèce emprunte chaque fois les montants correspondants au FESF, ce qui perpétue la présence de la troïka et les mémorandums;

e) rien que pour 2014, la BCE n'a pas encore restitué des bénéfices d'un montant de 1,7 milliard d'euros, infligeant ainsi un déficit de financement à la Grèce.

Par conséquent, je propose, Monsieur Draghi, d'accepter que les obligations grecques ne soient pas remboursées à leur valeur nominale, mais que la BCE ne reçoive que le montant qu'elle a elle-même payé pour les acheter, majoré des intérêts légaux. Cela permettrait de réduire la dette grecque de 22 milliards d'euros sans que la BCE ne subisse aucune perte. Êtes-vous d'accord avec cette proposition? Dans le cas contraire, comment justifieriez-vous, Monsieur Draghi, au regard des traités de l'Union européenne, que la BCE spéculé au détriment du peuple grec? Je vous en supplie, Monsieur Draghi, cessez de spéculer contre le peuple grec ruiné et contre les peuples du sud de l'Europe.

1-013

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Je ne suis pas d'accord pour dire qu'un débat sur la restructuration de cette assistance est nécessaire ou utile. La Grèce doit maintenant se concentrer sur l'approfondissement des réformes pour restaurer la viabilité budgétaire et la compétitivité, et la réalité montre que ces efforts s'avèrent aujourd'hui utiles et que leurs bienfaits s'accumulent. La Grèce pointe en première position dans le dernier classement des taux de croissance du troisième trimestre. Il est donc prouvé que si la Grèce maintient le cap et remplit ses engagements en matière de réformes et d'objectifs budgétaires au cours des années à venir, cette évolution sera durable.

Les bénéfices de la BCE ont été restitués à la Grèce, soit dit en passant, par l'intermédiaire des banques centrales nationales et par notre intermédiaire.

1-014

Notis Marias (ECR). – (EL) Monsieur Draghi, je vous ai posé une question très simple: pour cette année, la Grèce déboursa 10 milliards d'euros pour les obligations détenues par la BCE. Avec la proposition que je vous fais, elle ne devrait payer que 6 milliards d'euros, c'est-à-dire seulement le montant que la Banque centrale européenne a elle-même payé, tandis que les 4 milliards d'euros restants pourraient être utilisés pour lutter contre le chômage en Grèce. Telle est la réalité. Je vous ai posé des questions très concrètes, avec des chiffres concrets. Pourquoi continuez-vous à justifier et à accepter la politique spéculative de la Banque centrale européenne?

1-015

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Donc vous dites une nouvelle fois qu'une restructuration s'impose? Nous ne pensons pas que ce soit une bonne mesure. Nous ne pensons pas que ce soit nécessaire et nous ne pensons pas que ce serait utile.

1-016

Petr Ježek (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, dans le contexte de l'assouplissement quantitatif, il semble que certains s'inquiètent d'une éventuelle diminution de la volonté de certains États membres de mettre en œuvre des réformes économiques et sociales et de consolider les finances publiques lorsque c'est nécessaire. Par

ailleurs, les pays ayant plus de marge budgétaire semblent être moins enclins à l'utiliser pour dépenser davantage et investir de manière productive. Ce dernier point peut être encore plus préoccupant à court terme, étant donné que la croissance ne viendra probablement pas automatiquement avec l'arrivée de l'hiver. Elle doit être créée, ou du moins aidée, je le crains. Pour terminer le puzzle, des actions de la BCE que j'ai déjà mentionnées sont nécessaires, à savoir des mesures d'assouplissement quantitatif.

Par ailleurs, concernant le Conseil des gouverneurs, j'ai été heureux d'entendre votre déclaration concernant son unanimité, car bien entendu, le groupe ALDE considère que la cohésion du Conseil des gouverneurs est importante et que l'indépendance de la BCE est essentielle. Toutefois, je souhaiterais savoir quelles seraient vos commentaires ou vos messages sur ces questions, qui sont en quelque sorte liées.

1-017

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Je suis désolé, mais je ne suis pas certain d'avoir tout à fait compris la question.

1-018

Petr Ježek (ALDE). – (EN) Pour être plus précis: étant donné que des mesures d'assouplissement quantitatif supplémentaires sont prévues, d'aucuns s'inquiètent que ces mesures découragent les États membres d'assainir leurs finances publiques ou, alternativement, découragent les États membres disposant d'une plus grande marge budgétaire de dépenser suffisamment.

1-019

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) L'argument selon lequel notre politique monétaire supprime les incitants des gouvernements à prendre les mesures adéquates, qu'il s'agisse de réformes structurelles ou d'assainissement budgétaire, a été avancé à plusieurs reprises. La réponse à cet argument est, je dirais, très articulée.

La première chose, c'est que franchement, nous avons notre mandat, et notre mandat est celui de la stabilité des prix. La stabilité des prix suppose aujourd'hui de ramener l'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de 2 %; à défaut, nous serions devenus dépendants de l'action des gouvernements et nous tenons beaucoup à notre indépendance en matière de politique monétaire.

Je dirais que, sur les plans juridique et conceptuel, ces deux éléments sont indépendants. Toutefois, sur le plan des faits également, est-il vrai que les gouvernements n'ont pas agi parce qu'ils ont reçu tellement d'argent qu'ils ont franchement perdu tout intérêt à mener des réformes? Si nous regardons les données récentes, ce n'est pas fait tout à fait vrai: nous avons vu et nous voyons des pays réformer leurs marchés du travail avec des taux d'intérêt à un niveau déjà assez faible.

Il y a aussi une série de réformes qui n'ont franchement rien à voir avec la politique monétaire - toutes ces

réformes qui concernent le système politique ou la santé, ou encore tout autre domaine.

Il y a cependant un domaine dans lequel ce lien entre la politique monétaire et les incitants pourrait se justifier dans une certaine mesure: c'est le domaine budgétaire. Il peut exister un lien entre les économies qu'un pays peut réaliser sur les taux d'intérêt réduits et la réticence à modifier sa politique fiscale ou la politique de dépenses publiques de son gouvernement. Toutefois, mis à part cela, je ne pense absolument pas qu'il existe de nombreuses preuves démontrant que les pays ont retardé leurs réformes du marché du travail ou leur mise en œuvre du marché unique parce que les taux d'intérêt étaient faibles, ou élevés en l'occurrence.

1-020

Matt Carthy (GUE/NGL). – (EN) Monsieur Draghi, ces dernières semaines, la BCE a publié de la correspondance échangée entre votre prédécesseur, Jean-Claude Trichet, et l'ancien ministre irlandais des finances. Je souhaiterais poser quelques questions relatives à ces lettres.

Premièrement, en mars et en mai de cette année, la BCE a catégoriquement affirmé qu'elle estimait inapproprié de divulguer ces courriers. Je me demandais ce qui avait changé entretemps; quelles consultations ou discussions la BCE a-t-elle menées? Des démarches ont-elles été entreprises auprès du ministère des finances à Dublin, par exemple, ou des discussions ont-elles eu lieu avec celui-ci? Le cas échéant, quelle était la nature de ces discussions et quand se sont-elles déroulées? Dans l'un de ces courriers - plus particulièrement la lettre adressée au ministre Brian Lenihan en date du 15 octobre 2010 - Jean-Claude Trichet, président à cette date, déclare qu'il "apprécie l'engagement récent du gouvernement irlandais à élaborer, en étroite collaboration avec la Commission et en liaison avec la BCE, une stratégie de développement économique et budgétaire pluriannuelle". À quel niveau précis des négociations sur un renflouement avaient-elles déjà eu lieu à ce stade? Connaissez-vous les détails ou savez-vous quand les pourparlers à ce sujet ont débuté?

Et séparément, je voudrais vous demander si vous savez si, avant l'envoi des courriers, la BCE a procédé à une évaluation de l'incidence probable des décisions prises par les autorités irlandaises en vue de faire participer les détenteurs d'obligations, si vous me passez l'expression - afin de déterminer leur incidence sur le système bancaire européen. Savez-vous si les résultats d'une telle évaluation sont disponibles? Enfin, reconnaîtriez-vous maintenant que la BCE a commis une erreur en donnant pour instruction aux autorités irlandaises de ne pas faire participer les détenteurs d'obligations?

Et enfin, très brièvement, je voudrais vous demander si vous estimez aujourd'hui, rétrospectivement, que la capitalisation des banques irlandaises est une possibilité réaliste et si un gouvernement irlandais vous a fait part de son intention de soumettre une demande, en indiquant comment la BCE réagirait dans un tel cas de figure.

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Vous avez posé plusieurs questions. J'espère par conséquent que toutes mes réponses seront complètes. La première question porte sur les éléments qui nous ont fait changer d'avis. Cela ne nous a pas réellement fait changer d'avis. Nous avons effectivement dit dans le courrier original, alors que l'évaluation globale était en cours, que la publication de cette lettre pourrait s'avérer préjuger de la stabilité financière. En d'autres termes, c'est en raison de la stabilité financière que nous avons attendu avant de divulguer ce courrier.

Permettez-moi de commenter d'autres points que nous avons soulevés. Il est très important de rappeler que les circonstances ayant poussé l'Irlande à demander un programme d'ajustement de l'UE et du FMI et ayant, bien entendu, précédé la récente divulgation de l'ensemble de la correspondance - ne nous arrêtons pas à une lettre - entre l'ancien président de la BCE et l'ancien ministre irlandais des finances, saisissent ces évolutions de manière succincte, mais claire. En substance, ce n'était pas la lettre en soi, mais premièrement la garantie du gouvernement concernant le passif des banques, deuxièmement l'ampleur de la crise nationale, troisièmement, la présence de facteurs externes aggravants et quatrièmement la perte de confiance des marchés qui ont rendu la demande de programme d'ajustement de l'UE et du FMI de l'Irlande inévitable.

En ce qui concerne le rôle de l'Eurosystème, permettez-moi de souligner que plusieurs années avant le début du programme d'ajustement de l'UE et du FMI, ainsi que pendant la période suivante, le niveau de liquidités fourni par l'Eurosystème en soutien au système bancaire irlandais a été extraordinaire. Au moment où la lettre dont nous discutons a été envoyée, il représentait environ 85 % du PIB irlandais et un quart de la fourniture totale de liquidités par l'Eurosystème.

Si le Conseil des gouverneurs de la BCE a toujours agi conformément à ses compétences et aux règles établies pour l'ensemble de la zone euro, il existe des limites à l'appui que l'Eurosystème peut fournir aux banques des États membres. Ces limites sont régies par les règles largement acceptées et ont été rappelées dans le courrier adressé par l'ancien président de la BCE, en date du 15 octobre 2010, à l'ancien ministre des finances.

Au début du mois de novembre 2010, et comme indiqué dans la lettre envoyée ultérieurement par l'ancien ministre irlandais des finances à l'ancien président de la BCE le 4 novembre 2010, la situation en Irlande s'était rapidement détériorée et le Conseil des gouverneurs de la BCE avait le devoir de répondre à cette situation. Par conséquent, la lettre dont vous avez parlé a été envoyée par l'ancien président de la BCE à l'ancien ministre irlandais des finances le 19 novembre 2010. Dans sa réponse du 21 novembre 2010, le ministre irlandais des finances déclarait qu'il comprenait parfaitement les préoccupations soulevées par le Conseil des gouverneurs de la BCE dans ce courrier.

Ernest Urtasun (Verts/ALE). – (ES) Monsieur le Président, bienvenue, Monsieur le Président Draghi, merci d'être aujourd'hui parmi nous. Je voudrais insister sur ce dernier chapitre que vous venez de mentionner et sur les lettres que vous avez rendues publiques en ce qui concerne l'Irlande.

Aux yeux de mon groupe, Monsieur Draghi, et cela me paraît essentiel, nous n'avons pas assisté, comme vous l'avez prétendu lors de la dernière conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil des gouverneurs, à un dialogue entre la Banque et le gouvernement irlandais. Il s'agissait, selon moi, d'un chantage en bonne et due forme selon lequel vous laisseriez tomber le système bancaire irlandais si le gouvernement irlandais n'acceptait pas le sauvetage. Il me semble qu'il s'agit là d'un nouvel exemple du dépassement du mandat de la Banque, un phénomène bien trop récurrent. Le secret entourant ces questions et le fait que même les membres de cette commission, qui sont chargés de surveiller le travail de la Banque, n'apprennent ces informations que très tardivement, génèrent, il faut bien l'avouer, une profonde inquiétude dans l'opinion publique.

Je voudrais, Monsieur Draghi, vous poser deux questions à cet égard. Je voudrais tout d'abord, en tant que membre du Conseil des gouverneurs de la Banque en 2010, que vous me précisiez l'article du Statut de la Banque en vertu duquel vous avez décidé de forcer l'Irlande à demander une assistance financière, car mon groupe n'a pas connaissance que vous ayez un tel mandat.

Je voudrais ensuite que vous me disiez si estimez pertinent que la Banque prenne toutes ces mesures dans le dos de l'opinion publique et de cette commission.

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Excusez-moi, quelle est la question exactement?

Ernest Urtasun (Verts/ALE). – (EN) La question est la suivante, Monsieur Draghi: à quel titre la Banque a-t-elle demandé au gouvernement irlandais de demander une assistance financière en échange d'un soutien au système bancaire? À quel titre le Conseil des gouverneurs a-t-il pris cette décision?

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Je peux relire la lettre et donner la même réponse. Lorsque vous soutenez un pays avec 85 % de liquidités, 85 % du PIB du pays et un quart des liquidités totales de l'Eurosystème, vous voulez avoir la certitude qu'il n'existe aucune menace systémique pour l'ensemble de l'Eurosystème. Ne pensez-vous pas que la BCE doive concrètement s'en soucier? Ne pensez-vous pas que la BCE doive demander que soient mises en place les politiques qui garantiront la stabilisation ultérieure de la situation? Ne pensez-vous pas que la BCE a une obligation à l'égard de tous les autres pays qui fournissent ces liquidités?

Je pense que c'est ce que la BCE a fait et j'ai déjà abordé les diverses étapes en répondant qu'il ne s'agissait pas d'un acte irrationnel de la part de la BCE ni d'un acte autoritaire, mais que cela faisait partie du dialogue politique général entre la BCE et les autorités irlandaises, à telle enseigne que les autorités irlandaises ont finalement demandé un programme UE-FMI.

1-026

Ernest Urtasun (Verts/ALE). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question à M. Draghi sur l'objectif de l'inflation.

Selon le traité, la stabilité des prix constitue le principal objectif de la BCE, mais il relève du pouvoir discrétionnaire du Conseil des gouverneurs de déterminer le niveau, qui est actuellement comme chacun le sait proche, mais au-dessous, de 2 %.

Je me demande si, dans la situation et le contexte actuels, il est possible de modifier cette traduction opérationnelle de l'objectif prévu dans le traité et si cela a été débattu au sein du Conseil des gouverneurs.

1-027

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Non, il est improbable que le Conseil apporte des modifications. Cela va rester.

1-028

Marco Zanni (EFDD). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais poser trois questions au président Draghi. La première concerne le scandale de l'évasion fiscale au Luxembourg, appelé aussi LuxLeaks. Étant donné que la BCE est désormais l'organe de surveillance des plus grandes banques européennes, je voulais demander au président ce qu'il pense de ce scandale, vu que les banques européennes utilisent de manière massive ces mécanismes qui leur permettent d'échapper à des milliards d'euros d'impôts. Plus spécifiquement, je voudrais savoir ce que fera la BCE pour tenter de contrôler ce phénomène et quel sera son rôle à cet égard.

Ma deuxième question concerne les tests de résistance et l'examen de la qualité des actifs. Nous avons écouté les réponses de la présidente Nouy, mais je suis d'avis qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Je voudrais donc entendre également votre avis. Tout d'abord, que pensez-vous de la méthodologie utilisée pour les tests de résistance et l'examen de la qualité des actifs? Je voudrais vous demander ceci: ne croyez-vous pas que cette méthodologie n'a pas tenu compte des risques importants présents dans les bilans des banques européennes? – je parle ici des risques dérivés.

Je voudrais vous demander si vous estimez que, une fois que le manque de capital détecté aura été comblé, le système européen sera en mesure de résister à de nouvelles crises comme celle de Lehman Brothers. Je voudrais aussi avoir votre avis sur le fait que, d'après ce que disent les analyses, il semble correct que dire qu'une banque comme la Deutsche Bank, dont l'exposition en dérivés est estimée à 75 000 milliards d'euros, court

moins de risques qu'une banque comme Intesa San Paolo, qui mène des activités plus traditionnelles.

À propos des dérivés, je voulais vous demander ce que vous pensez de l'éventuelle création d'un organisme public similaire à l'OCC mis sur pied aux États-Unis après 2008, qui aurait pour tâche de publier un rapport trimestriel évaluant l'exposition en dérivés des principales banques européennes.

Ma dernière question porte sur l'euro. Le désamour de très nombreux citoyens européens pour la monnaie unique est désormais évident et pour moi, il est tout aussi évident que l'un ou l'autre pays décidera, tôt ou tard, de manière unilatérale, de sortir de la zone euro. Le 25 mai, des millions de citoyens de l'Union européenne ont voté pour des partis ou des mouvements politiques qui avaient dans leur programme soit un référendum, soit la sortie de l'euro. Je voudrais vous demander si la BCE n'estime pas juste et démocratique de combler le vide législatif qui existe dans les traités européens au sujet de la sortie de l'euro, et d'œuvrer à la création de mécanismes permettant de sortir de l'euro aux pays membres qui le décideraient de manière démocratique.

Lors de son audition, le commissaire Dombrovskis, qui sera chargé de l'euro, a dit que si un pays voulait sortir de l'euro, personne ne pouvait l'en empêcher et que la Commission garantirait le support technique à cette opération, mais le lendemain, il démentait en bloc dans un communiqué. Je voudrais savoir, de ce point de vue, quelle est votre position.

1-029

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je répondrai aux différentes questions. Premièrement, en ce qui concerne LuxLeaks: nous ne jouons aucun rôle. Une harmonisation fiscale est nécessaire; des traitements fiscaux dans différents pays sont nécessaires. La BCE, comme vous le savez, est déjà très puissante, mais nous ne disposons encore d'aucun pouvoir dans le domaine fiscal.

Deuxièmement, la méthode utilisée dans l'évaluation globale et les tests de résistance. Globalement, et j'aurai probablement la possibilité de faire un commentaire sur ce point ultérieurement, l'évaluation globale a été un exercice rigoureux, crédible et transparent et a été saluée, je dirais, par la majeure partie de l'opinion publique et des acteurs du marché comme étant un progrès sur la voie du renforcement du bilan des plus grandes banques de la zone euro. Et de ce point de vue, elle aura de nombreux avantages, l'un étant le renforcement de la transmission de la politique monétaire, un autre qu'elle constituera une base solide en vue de l'amélioration des flux de crédit dans les mois à venir.

Les travaux sont-ils terminés? Votre question peut, dans un sens, être reformulée de la manière suivante: disposons-nous actuellement de règles parfaitement harmonisées au sein de l'union bancaire? La réponse est

non, pas encore. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais nous devons faire des progrès supplémentaires. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Tout d'abord, pourquoi n'avons-nous pas de règles harmonisées? Parce que de nombreux pays différents disposent de lois différentes et que c'est la législation nationale qui a été reconnue par le législateur européen. Ce sont donc ces législations qui sont en place et l'évaluation complète et les tests de résistance doivent en tenir compte.

Quelques exemples: le traitement des écarts d'acquisition. Il diffère d'un pays à l'autre. Deuxièmement, l'utilisation des actifs d'impôts différés. C'est un autre exemple. Et troisièmement - j'en arrive à votre remarque - l'harmonisation des actifs dont les risques sont notés ou, globalement, le traitement similaire ou harmonisé des modèles internes évalués. Par conséquent, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à des règles du jeu équitables et, comme cela a été dit à plusieurs reprises, le MSU et M^{mes} Nouy et Lautenschläger et l'ensemble du Conseil s'engagent pleinement dans ce sens.

Cela suffira-t-il face à n'importe quelle crise venant de n'importe quelle partie du monde, quelle qu'en soit la source? Bien sûr que non. Lors de tous les travaux accomplis pour remédier aux crises financières, la perspective de toutes les personnes qui ont travaillé dans ce domaine n'a pas été "essayons de deviner ce que sera la prochaine crise et travaillons en fonction de cette crise", mais bien de rendre le système plus fort et plus résistant d'une manière générale, ce qui signifie que le système sera plus fort si une crise survient.

Sommes-nous parfaitement certains que le système sera désormais entièrement protégé des crises à l'avenir? Bien sûr que non. L'essentiel, c'est que nous devons être absolument sûrs que le système est plus fort au niveau de plusieurs composants et sur ce point également, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Jusqu'à présent, nous avons concentré notre action sur la partie régulée du système bancaire. Bien sûr, comme nous le savons tous, il existe un "système bancaire de l'ombre", qui est un autre système réglementé et qui se développe très rapidement.

Le point suivant concerne la Deutsche Bank. Je ne fais pas de commentaires sur ses banques précises, c'est évident. En ce qui concerne l'euro, vous avez la conviction et il est très clair à vos yeux - mais ce n'est pas clair pour moi - que certains pays peuvent effectivement quitter l'euro ou non. En ce qui nous concerne: premièrement, nous n'avons aucun pouvoir législatif. Nous sommes déjà assez puissants. Si vous voulez également nous donner le pouvoir législatif d'autoriser les pays à rester ou à quitter l'euro, je ne pense pas que nous vous en serons reconnaissants, mais en tout cas, nous n'avons pas ce pouvoir. Quant à la BCE, j'ai déclaré à maintes reprises que l'euro était irréversible et la BCE ferait et continuerait de faire le nécessaire dans le cadre de son mandat.

Le Président. – Je voudrais juste préciser que le vice-président Dombrovskis a fait une déclaration et un témoignage très clairs au sujet de son attachement envers l'intégrité de la zone euro. Je considère moi aussi qu'elle est irréversible, c'est une précision importante que nous avons reçue du vice-président Dombrovskis.

1-031

Barbara Kappel (NI). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président Draghi, l'une des mesures les plus contestées qu'a prises la BCE afin de stabiliser les marchés financiers a été le programme d'achat des opérations monétaires sur titre d'août 2012. Il apparaît maintenant que quelque chose de similaire se profile pour l'année à venir. L'achat d'emprunts d'État doit contribuer à un nouvel assouplissement quantitatif et relever le total du bilan de la BCE à son niveau de 2012, c'est-à-dire au-dessus de 3 000 milliards d'euros. Vous avez déjà évoqué ce dernier aspect aujourd'hui.

Cependant, dans le passé, tous les États membres n'ont pas réagi à ce programme d'achat, qui finalement ne leur donnait que du temps supplémentaire, en adoptant des mesures de réforme adéquates. Alors même que la Commission les y invite depuis des années, de nombreux États membres tardent à mettre en œuvre des réformes structurelles et à poursuivre une politique budgétaire de stabilité. Je vous pose donc cette question: dans ce contexte, partagez-vous mon évaluation selon laquelle l'achat d'emprunts d'État par la BCE pourrait encourager négativement les pays qui ne veulent ou ne peuvent entamer des réformes? Encourager négativement, au sens où ces pays n'appliquent pas les réformes structurelles nécessaires dans le domaine budgétaire puisqu'ils peuvent financer leur nouvel endettement à des conditions favorables.

Permettez-moi peut-être encore une deuxième question au sujet du secteur privé: Bâle III a obligé l'industrie financière à prendre davantage d'engagements et a imposé des exigences plus élevées en termes de fonds propres et de liquidités. La concrétisation de l'union bancaire a, elle aussi, entraîné de nouveaux coûts pour la surveillance, la liquidation et la garantie des dépôts. Ce qui est nouveau, c'est qu'il doit y avoir désormais un important matelas supplémentaire de capitaux externes pour les banques systémiques. Après que Bâle III est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et que l'union bancaire est réalisée, avec les coûts supplémentaires pour les banques tels qu'on les connaît, la question se pose maintenant de savoir si la BCE observe des effets négatifs de Bâle III et d'autres exigences inhérentes au contrôle bancaire sur le financement des PME, et si oui, quelles solutions la BCE prévoit afin de garantir un meilleur financement des PME.

1-032

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) En ce qui concerne la première question, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, entre juin et septembre, la BCE a pris plusieurs mesures - les opérations de refinancement à long terme ciblées et la décision de procéder à l'achat d'obligations garanties et de titres adossés à des actifs. Nous pensons que ces mesures contribueront à soutenir les attentes en

matière d'inflation à moyen terme et qu'elles auront un effet important sur la taille de notre bilan, qui devrait évoluer vers le niveau qui était le sien en mars 2012.

Cela étant dit, si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes pour faire évoluer l'objectif relatif aux attentes en matière d'inflation à moyen terme vers un niveau inférieur à, mais proche de 2 %, ou même pour répondre à une éventuelle dégradation des attentes en matière d'inflation, ou si les perspectives des attentes en matière d'inflation devaient se dégrader d'elles-mêmes, le conseil des gouverneurs a la volonté d'agir et est prêt à le faire.

Comme je l'ai déclaré précédemment, il est unanime dans son engagement à prendre des mesures non conventionnelles supplémentaires en plus de celles qui ont été décidées. Il veut aussi être prêt à agir, dans le sens où, lors sa dernière réunion, il a explicitement demandé au personnel de la BCE et aux comités compétents constitués par le personnel des banques centrales nationales de préparer ces autres mesures non conventionnelles et de les étudier.

Cela étant dit, nous avons un mandat. Ce mandat dispose que l'objectif en matière d'inflation doit être inférieur à, mais proche de 2 %, c'est pourquoi - et j'ai répondu à une question similaire auparavant - nous examinons ce qui arrive aux gouvernements d'autres pays séparément.

Le fait qu'ils aient ou non des incitants à prendre des mesures est important, mais cet élément ne relève pas vraiment de notre mandat. La BCE n'a pas été créée pour s'assurer que les gouvernements font effectivement ce qu'il faut. Nous en sommes conscients, c'est important pour l'efficacité de notre politique monétaire. Comme je l'ai déclaré précédemment, les réformes structurelles rendent notre politique monétaire plus efficace, mais nous avons un mandat. Cela étant dit, les mesures non conventionnelles supplémentaires pourraient comprendre l'achat de divers actifs, notamment d'obligations souveraines.

1-033

Werner Langen (PPE). – (DE) Monsieur le Président, vous avez dit à la fin, et vous avez répété aujourd'hui que seule, la politique monétaire ne peut pas résoudre les problèmes. Vous avez parlé de réformes structurelles, d'assainissement budgétaire, d'accroissement de la productivité, etc.; tout cela est certes correct. Cependant, dans le débat public, on discute aujourd'hui d'autres questions, qui ne sont pas liées au passé, mais au futur. L'une d'elles est la discussion qu'a lancée Mme Lagarde, et je vous pose la question, en vous priant d'y répondre: n'est-il pas nécessaire d'adapter les règles de l'endettement qui remontent à 1995 après la crise bancaire, qui a conduit à une augmentation de l'endettement de 25 %? C'est en effet la moyenne des dix années précédentes. Cela comprend aussi l'endettement supplémentaire, qui s'oriente sur le taux de croissance. Ne faudrait-il pas rehausser la limite de l'endettement et réduire la possibilité d'endettement supplémentaire? Je pense aussi au taux d'inflation. La BCE veut-elle

vraiment mener sa politique contre les prix du pétrole et du gaz qui sont en baisse? Sur ce point, vous ne pourrez rien changer dans le budget; c'est un fait qui augmente effectivement la productivité. C'était ma première question.

Ma deuxième question est celle-ci: l'assouplissement quantitatif et les mesures que vous avez prises, aussi diversifiées soient-elles, n'ont jusqu'à présent pas été couronnés de succès. C'est la question débattue dans l'opinion publique: l'endossement des risques des banques, et donc l'allègement de la charge pour les États ne vont-ils pas faire de la BCE une *bad bank*, sans qu'il y ait augmentation des liquidités, et donc octroi de crédits? En effet, le problème, ce ne sont pas les liquidités, à mon avis, mais bien les exigences plus élevées.

Troisième point, à propos de la proposition récente de ce week-end: ce qui détermine surtout la divergence entre les développements économiques, c'est l'évolution des salaires réels. Les programmes de la troïka ont mené au rétablissement de cette productivité dans le cadre d'un processus très douloureux. Nous n'avons que trois possibilités: inflation, déflation ou dévaluation. Pour la dévaluation, c'est impossible. Et maintenant, il y a de nouvelles propositions sur la table, selon lesquelles il faudrait peut-être introduire un mécanisme de correction. Qu'en pensez-vous? Ces propositions sont à nouveau sur la table.

1-034

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je pense que je n'ai compris que deux questions sur trois, je ne suis pas certain d'avoir compris la troisième question, mais permettez-moi d'abord de répondre à la première question. Nos règles constituent la base de la confiance. En tant que telles, elles doivent être respectées et ont été rédigées avec une certaine souplesse qui peut être utilisée.

Demandons-nous ce qui a mal tourné en 2003 et 2005. Ces règles avaient été modifiées en raison des intérêts de certains pays - et non d'une procédure communautaire collective. La modification de ces règles a tellement fait progresser l'endettement que lorsque la grande crise financière a éclaté, les niveaux d'endettement étaient déjà très élevés et ont encore augmenté après la crise financière.

L'énoncé du problème dans le cas présent est donc le suivant: faut-il modifier entièrement les règles, ce que le FMI semble suggérer, et entamer un débat général, ou devrions-nous tout simplement respecter les règles, sachant qu'il est plus important pour la confiance mutuelle et la crédibilité d'observer des règles qui, comme je l'ai dit, sont suffisamment bien rédigées? La BCE penche pour la deuxième solution, plutôt que pour la première. La BCE n'est pas favorable à un débat général qui modifierait les règles au stade actuel.

Je ne suis pas sûr d'être entièrement d'accord avec vous quand vous dites que notre politique monétaire n'a pas été couronnée de succès. Je dirais le contraire en fait: notre politique monétaire a connu un succès extraordinaire. Tous nos taux d'intérêt sont inférieurs à ce qu'ils étaient, et les taux les plus bas sont même inférieurs à ceux que connaissent les États-Unis -, et ce sans assouplissement quantitatif. Ils sont plus bas, quelles que soient les échéances, quels que soient les horizons. Nous avons combattu avec succès la crise de confiance de l'euro en 2012. Nous avons réduit nos taux d'intérêt et nous avons même réduit notre taux de facilité de dépôt de sorte que les banques doivent maintenant payer si elles veulent confier leur argent à la BCE au lieu de le prêter à l'économie réelle.

Toutefois, c'est certain, notre politique monétaire a-t-elle également réussi à relancer l'économie réelle dans la zone euro? La réponse est non. Il faut du temps avant que cette stimulation monétaire atteigne l'économie. Et bien sûr, nous avons déclaré à plusieurs reprises que deux piliers supplémentaires étaient nécessaires: les réformes structurelles et une politique budgétaire appropriée.

Donc, je dirais que nous avons eu beaucoup de succès du côté des marchés financiers et beaucoup de succès au niveau du renforcement du système bancaire; que vous aimiez les banques ou non, celles-ci restent les intermédiaires de 80 % des flux de crédit destinés à l'économie réelle.

Donc, pour répondre à une question à laquelle je n'ai pas vraiment répondu avant d'expliquer ce que nous avons prévu de faire pour prêter davantage aux PME: l'évaluation globale, à savoir faire en sorte que le système bancaire soit désormais plus sain et plus fort et puisse prêter aux PME parce qu'il dispose de davantage de capital, est l'une des mesures principales que nous avons prises.

Je suis désolé, mais je n'ai pas compris la dernière question concernant les salaires réels.

1-035

Werner Langen (PPE). – (DE) Monsieur le Président Draghi, la dernière question faisait allusion aux propositions qui ont été avancées au niveau politique, mais aussi par des économistes, selon lesquelles le manque de volonté de réforme de certains États membres ne se résout pas avec des taux faibles, ni avec des prorogations. Si vous avez un niveau d'endettement de 95 %, vous reviendrez à 60 % en 2050. Les propositions d'ordre politique ne peuvent être la solution. La question était donc: y a-t-il un facteur de correction envisageable qui est proposé afin d'adapter à nouveau de manière supportable des rapports qui ont été fixés il y a quinze ans, en mai 1998?

1-036

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je pense que c'est un point sur lequel nous allons travailler et discuter. Nous n'avons pas de position à ce sujet au stade actuel. J'ai déjà répondu à la question de savoir si notre politique monétaire élimine les incitants, pour les gouvernements,

à agir et à entreprendre les réformes requises. J'ai déclaré que c'était le cas dans un domaine, à savoir le domaine budgétaire dans lequel les gouvernements, lorsqu'ils paient des taux d'intérêt plus bas, ont le sentiment qu'ils peuvent en quelque sorte retarder les mesures et réduire les dépenses publiques. Cependant, dans tous les autres domaines, nous n'avons aucune preuve démontrant qu'il existe une forte corrélation entre l'inaction sur le plan des réformes structurelles et le niveau des taux d'intérêt.

1-037

Renato Soru (S&D). – (IT) Monsieur le Président Draghi, il est toujours très utile de vous entendre: cela aide à clarifier plusieurs choses. Dans la réponse que vous venez de donner, vous avez anticipé ce que j'avais l'intention de vous demander. Pensez-vous qu'en Europe, où 80 % des fonds qui arrivent de toute façon aux entreprises passent par les banques, les politiques monétaires de la BCE soient moins effectives que dans d'autres situations, où le rôle intermédiaire des banques est bien inférieur et donc où les politiques peuvent directement toucher les besoins de financement des entreprises?

Le récent examen du système bancaire européen a montré que la capitalisation des banques est appropriée. En revanche, il arrive que les politiques monétaires n'entraînent pas une offre de crédit suffisante pour les petites et moyennes entreprises, essentiellement parce que ce type de financement requiert une utilisation accrue de leur capital par les banques et que cette volonté de financement tend donc à diminuer, surtout dans les banques sous-capitalisées.

À la fin, c'est toujours la même question qui revient: la politique monétaire a apporté une importante contribution en réduisant les taux d'intérêt, mais elle ne suffit pas à elle seule. Vous l'avez répété aujourd'hui encore: elle peut faire plus s'il y a un climat de réformes qui rendent l'économie plus compétitive, sur le marché du travail et sur le marché, mais surtout s'il y a une augmentation du niveau de la confiance de tout un chacun. Mais il manque encore une injection d'investissements publics et privés, il manque quelque chose qui se rapproche d'une politique fiscale commune. Ce que nous avons de plus proche d'une politique fiscale commune peut être un grand programme d'investissements, ces 300 milliards dont on parle, mais dont personne ne parvient à déterminer comment ils peuvent être financés. Ces derniers jours, on a parlé d'un nouveau fonds d'investissement qui puisse utiliser ensuite un multiple de 5 ou de 10, comme certains prétendent, pour faire arriver enfin les financements aux projets d'investissement publics et privés en Europe.

Que pensez-vous que pourra faire la BCE pour financer ce plan Juncker d'une manière telle que l'on puisse prononcer à nouveau l'expression "*whatever it takes*", que vous avez rappelée aujourd'hui encore? Ferons-nous "*whatever it takes*", "tout ce qui est nécessaire", non seulement pour assurer le caractère irréversible de l'euro, mais aussi pour relancer l'économie, relancer la croissance, relancer le marché du travail et atténuer la dureté de la situation sociale de nombreux pays en Europe en ce moment?

1-038

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) La zone euro est très différente des États-Unis en ce sens que 80 % des flux de crédit totaux sont intermédiés par le système bancaire, alors que c'est le contraire aux États-Unis, où seuls 30 %, et sans doute encore moins, proviennent du système bancaire.

Lequel des deux systèmes est le meilleur? L'enseignement que nous avons tiré de ces dernières années est que les banques, lorsqu'elles entrent dans un état de faiblesse prolongée pour quelque raison que ce soit, arrêtent de fournir du crédit. Peu importe la politique monétaire mise en œuvre par la banque centrale, peu importe que cette politique soit expansionniste, le crédit n'atteint pas l'économie réelle, car le canal du crédit bancaire est obstrué.

Par ailleurs, au cours de cette période, au cours de ces trois ou quatre dernières années, nous avons observé une très forte baisse des flux de crédit en 2011 et 2012, et surtout en 2013. Heureusement, nous voyons maintenant que le pire semble être derrière nous et l'évaluation globale peut effectivement être positive et avoir un effet bénéfique sur les flux de crédit dans les mois à venir.

Toutefois, si l'on considère non seulement le crédit bancaire, mais aussi le crédit sur le marché des capitaux, l'émission d'obligations d'entreprises et le financement sur fonds propres, et si nous examinons l'ensemble des sources de financement, nous constatons qu'en réalité, les deux dernières sources - le financement sur le marché des capitaux et le financement sur fonds propres - ont plus que compensé la baisse du crédit bancaire au cours des trois ou quatre dernières années. Ce qui nous amène à deux conclusions, à deux réflexions.

La première est la suivante: est-ce une situation satisfaisante? Non, parce que les PME n'ont généralement pas accès aux marchés des capitaux, raison pour laquelle dans cette situation, les grandes entreprises ont continué à se financer, mais certainement pas les PME. Or, les PME représentent entre 70 % et 80 % de l'emploi dans la zone euro.

La deuxième question consiste à savoir si nous devons concevoir nos politiques pour créer un marché des capitaux beaucoup plus fort que celui dont nous disposons actuellement, de sorte que nos économies soient moins dépendantes des systèmes bancaires à l'avenir. La réponse est "oui, absolument". C'est dans ce sens que nous accueillons très favorablement la proposition d'union des marchés des capitaux avancée par le président de la Commission, sur laquelle la Commission et vous travaillerez en 2015.

Concernant le projet d'investissement spécifique présenté par le président de la Commission: nous nous en réjouissons certainement, mais la BCE ne jouera aucun rôle dans son financement. Nous devons attendre la présentation de la Commission pour connaître le plan proprement dit de manière plus détaillée.

1-039

Danuta Maria Hübner (PPE). – (EN) Monsieur Draghi, lorsque vous avez annoncé l'intention de la BCE de lancer les achats de titres adossés à des actifs, vous avez déclaré très clairement que votre intention était de commencer par l'achat de tranches de rang supérieur et aussi des tranches mezzanine garanties. Vous avez ensuite réclamé, dans un certain nombre de cas, que ces tranches mezzanine soient garanties par les États membres et pour autant que je comprenne les réactions exprimées jusqu'ici, les réactions des États membres ont clairement montré que l'appétit pour ce type de garantie était très limité.

Aussi, dans le cadre également de ce que vous avez déclaré aujourd'hui - à savoir que la BCE continue à faire le nécessaire - je souhaite vous demander ce que vous comptez faire. Serez-vous prêt à abandonner les tranches mezzanine et à partir du principe que les tranches de rang supérieur seront suffisantes ou allez-vous poursuivre avec les tranches mezzanine sans les garanties des États membres afin d'exploiter pleinement le potentiel des titres adossés à des actifs?

Ma deuxième question concerne les politiques macroprudentielles, puisque nous savons que le MSU - et nous avons également entendu Mme Nouy nous le dire - est une instance de supervision macro-microprudentielle et que le mécanisme a le droit d'imposer des réserves de fonds propres plus élevées, mais aussi d'appliquer des mesures plus strictes visant à réduire le risque macroprudentiel. Et puis bien sûr, nous savons que le Conseil européen du risque systémique (CERS) reste l'organe principal de l'Union européenne chargé de cette surveillance macroprudentielle.

Donc, si nous pensons au MSU à l'avenir, comment cette politique macroprudentielle sera-t-elle gérée entre vous et au sein du MSU et du CERS, à qui cette tâche est également confiée?

1-040

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) La deuxième question attendra la prochaine session, mais en ce qui concerne le premier point, permettez-moi de dire une chose, parce qu'il y avait une référence à l'évolution de BCE vers un rôle de "structure de défaillance". J'ai vraiment du mal à comprendre comment cette idée est née. Permettez-moi de vous expliquer ce que nous faisons des titres adossés à des actifs. La première chose à garder à l'esprit, c'est que nous désignons des choses complètement différentes avec le même nom.

Aux États-Unis, les titres adossés à des actifs étaient surtout de type "subprime". Les prêts hypothécaires "subprime" n'existent pas en Europe. Si nous prenons l'ensemble des financements structurés entre 2007 et 2013, le taux de défaut aux États-Unis était de 18,4 %. En Europe, il était de 1,5 %, de sorte que nous appelons deux choses différentes par le même nom. Toutefois, nous n'achetons pas tous les titres adossés à des actifs, nous n'achetons que certains d'entre eux. Par exemple, les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels

ont un taux de défaut de 0,1 %. Nous achetons des titres adossés à des actifs basés sur des prêts à la consommation. Ils présentent un taux de défaut de 0,04 %, mais nous ne nous en contentons pas non plus. Nous n'achetons que des tranches de niveau supérieur, qui ont un taux de défaut encore plus faible. Ce que je veux dire, c'est que l'utilisation du terme "structure de défaillance" dans le cas la BCE n'est pas approprié, c'est le moins que l'on puisse dire.

Permettez-moi maintenant d'aborder les tranches mezzanine. Celles-ci constituent des parties plus risquées, pas les plus risquées, mais plus risquées, des titres adossés à des actifs; c'est pourquoi la BCE a dit que nous les acheterions uniquement s'il existe une garantie. Nous n'avons pas modifié notre position: nous n'achèterons que s'il y a une garantie. Je sais qu'à première vue, la réponse de certains gouvernements n'était pas positive, mais ce n'est pas le cas en réalité. Certains gouvernements sont franchement contre, mais d'autres gouvernements sont pour.

Incidemment, la plupart des gouvernements, voire tous les gouvernements, offrent déjà des garanties à leurs tranches mezzanine via leurs organismes spécifiques, à savoir la Caisse des Dépôts en France, la Cassa Depositi en Italie, et il existe des organismes similaires en Espagne, en Allemagne, etc. Ils le font déjà, de sorte que le problème sur ce plan est sans doute un problème de coordination, d'apprentissage de la collaboration. Cela prendra du temps. Nous allons commencer par les achats du programme des tranches supérieures et ensuite nous verrons.

1-041

Peter Simon (S&D). – (DE) Monsieur le Président, bien que le taux directeur de la BCE continue de se rapprocher de zéro et que les marchés continuent d'être abreuvés de liquidités, nous constatons malheureusement que l'argent n'arrive pas dans l'économie réelle, et notamment dans les petites et moyennes entreprises. Ma question est: du point de vue de la BCE précisément, qu'est-ce qui peut être entrepris ou suggéré par la BCE pour que l'argent parvienne aux entreprises? Et qu'est-ce que vous nous conseilleriez à nous, législateur européen? Que recommanderiez-vous aux États membres, en plus des réformes structurelles que vous avez déjà évoquées à plusieurs reprises, pour combler effectivement cette lacune, où l'on voit d'une part que l'argent est, souvent, bien là dans les banques, mais que, d'autre part, cet argent n'est soit pas demandé, soit pas même proposé?

Une deuxième et brève question, dans ce même contexte, mais dans une autre direction, puisqu'elle vise en l'occurrence l'union des marchés de capitaux: l'objectif de cette dernière est d'améliorer le financement des entreprises et de rendre celui-ci plus indépendant d'un financement bancaire. Je serais intéressé de savoir quels éléments vous, très personnellement, considérez comme centraux pour une union des marchés des capitaux achevée et quel rôle concret serait approprié à vos yeux pour la BCE dans la création de cette union des marchés des capitaux.

1-042

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) D'abord, permettez-moi de dire que la situation s'est également améliorée pour les PME. Il existe deux enquêtes; l'une est l'actuelle enquête périodique sur la distribution du crédit bancaire gérée par la BCE et l'autre est une enquête sur les PME qui est gérée, si je ne m'abuse, par la Commission elle-même, laquelle enquête porte le nom de "SAFE". Les deux enquêtes montrent que la situation s'est améliorée, que certaines normes de crédit se sont assouplies par rapport à ce qu'elles étaient, que la perception du risque par le système bancaire s'est considérablement améliorée.

Cela étant dit, nous devons aussi gérer le fait que, bien entendu, le crédit met en présence deux éléments: l'offre de crédit et la demande de crédit. C'est sur ce plan que je dois faire preuve de prudence en ce qui concerne les contraintes relatives à l'offre de crédit, parce que même si elles sont de moins en moins sévères dans ces enquêtes que nous avons menées au cours de l'année et demie écoulée, elles restent sévères sur le plan historique au regard de leur moyenne à long terme. Toutefois, elles se sont assouplies. Du côté de la demande, nous attendons encore la reprise de la demande en crédits d'investissement, et nous constatons qu'elle reste assez lente. Nous devons être particulièrement prudents dans ce domaine, mais nous sommes relativement confiants quant au fait que le cycle de crédit s'oriente désormais de manière positive, sans toutefois en distinguer clairement l'effet sur les PME à ce stade.

Il y a aussi deux considérations supplémentaires relatives aux PME. Il n'est pas facile d'accorder des crédits aux PME parce que, traditionnellement, ou du moins permettez-moi de l'expliquer de la sorte, dans certains pays, les PME sont historiquement surendettées. Les fonds propres sont très rares dans les PME. Deuxièmement, toutes les PME doivent-elles être traitées de la même manière? Pas du tout. Même dans les pays en difficulté, toutes les PME qui travaillent à l'exportation vont très bien en ce moment. Donc, il s'agit surtout d'un problème de demande interne et les PME qui travaillent pour satisfaire la demande interne restent faibles, sont toujours surendettées, n'ont pas suffisamment de fonds propres et sont très peu demandeuses de nouveaux investissements.

Nous estimons par conséquent que notre politique monétaire atteindra progressivement l'économie, imprégnera l'économie et, de concert avec d'autres facteurs comme le faible niveau de prix des matières premières, soutiendra la demande; toutefois, c'est un processus lent, comme nous l'avons vu jusqu'à présent.

En ce qui concerne l'union du marché des capitaux, vous avez demandé quel rôle la BCE pourrait jouer. La BCE est certainement très favorable à la réduction de la dépendance de l'économie de la zone euro à l'égard des banques et au développement du rôle joué par les marchés des capitaux, et nous sommes prêts à collaborer et à travailler avec la Commission sur ce projet très important.

1-043

Luděk Niedermayer (PPE). – (EN) Monsieur Draghi, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter bonne chance dans votre mission relative au MSU. Je crois que la BCE est impatiente de prendre en charge la supervision, mais cela ne signifie pas que ses dirigeants souhaitent disposer de davantage de pouvoirs, comme vous l'avez déclaré il y a quelques minutes.

Ma première question concerne votre introduction, dans laquelle vous avez déclaré que vous souhaitiez voir de nombreux pays procéder à certaines réformes concrètes à brève échéance afin de soutenir l'économie, et vous avez également déclaré, si je ne m'abuse, que vous souhaiteriez voir davantage de vision à long terme pour que l'Europe se porte mieux. Tout d'abord, permettez-moi de vous demander si vous pouvez me donner quelques exemples concrets de ces engagements à brève échéance que vous appelez de vos vœux, et m'expliquer la manière dont vous voulez voir le système de gouvernance économique évoluer en Europe.

Ma deuxième question concerne, dans une certaine mesure, l'assouplissement quantitatif. Au début, vous avez déclaré avoir été contraint de réagir à la situation sur le marché interbancaire en assouplissant les conditions régissant la facilité sur le marché libre, ce qui, je pense, était bien évidemment la chose à faire et vous avez fait un excellent travail. Toutefois, ma question est la suivante: comment voyez-vous la facilité de mise à disposition de liquidités d'urgence évoluer à l'avenir dans le cadre de l'union bancaire?

1-044

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) En ce qui concerne la première question, il est vrai qu'il existe des engagements à court terme et des engagements à long terme à prendre. Les engagements à court terme concernent fondamentalement les réformes structurelles dont nous avons parlé et discuté à de multiples reprises dans le passé, c'est-à-dire à la fois l'achèvement de la législation du marché unique, l'augmentation de la compétitivité et les réformes du marché du travail. Toutefois, comme je l'ai dit, ce sont des catégories très vastes. Chaque pays a son propre programme de réformes structurelles.

Ce que je veux dire ici est très simple. Nous avons réfléchi, réfléchi et encore réfléchi, et nous avons réalisé des analyses avant de lancer ces réformes. Je pense que les éléments inconnus sont très peu nombreux à ce jour et il est maintenant temps de passer à l'action. Il est temps de prendre ces décisions. Je suis pleinement conscient que ce sont des décisions difficiles, car dans certains cas, elles changent profondément la façon dont la société a été organisée et gérée pendant de nombreuses années. Toutefois, il est clair que ces décisions doivent être prises.

Le deuxième point est l'engagement à long terme. Si on remonte dans le temps et si on examine l'expérience de ces trente ou même quarante dernières années, je dirais, force est de constater que notre processus d'intégration a évolué à travers les âges, à travers les années, sur une

seule base, à savoir le partage de la souveraineté. Nous avons progressivement continué à partager la souveraineté dans différents domaines. Par exemple, dans le cas de la politique monétaire: avant la création de l'euro, la plupart des pays de la zone euro avaient entièrement perdu leur souveraineté en matière de politique monétaire – entièrement, et ce pour de multiples raisons. Avec la création de l'euro et de la BCE, tous partageant aujourd'hui la souveraineté politique monétaire au sein de cette institution.

Il en va de même avec l'union bancaire. Les marchés étaient tels que la souveraineté sur les banques individuelles a été en grande partie perdue au bénéfice des marchés. Aujourd'hui, avec une seule instance de supervision, c'est différent, surtout dans le cadre de l'union budgétaire où nous avons désormais une discipline budgétaire à part entière composée non pas d'institutions, mais de règles partagées, alors qu'aucune de celles-ci n'existait au stade initial. Et ainsi de suite.

Il est très clair que cela a été notre expérience et c'est sur cette expérience que nous devons bâtir les prochaines étapes. Voilà ce que j'entendais par "engagements à long terme à deux niveaux". Premièrement, étendre les domaines couverts par des règles communes, ce qui nous permettrait d'intégrer un certain niveau de gouvernance commune des réformes structurelles, en finissant par partager la souveraineté dans ces domaines. La deuxième chose, et la plus compliquée, est de passer des règles aux institutions, et je m'arrête ici, parce qu'il n'est pas de mon devoir ni de notre compétence d'indiquer les étapes à venir.

1-045

Alfred Sant (S&D). – (EN) Monsieur le Président Draghi, permettez-moi d'exprimer tout d'abord mon admiration pour la manière dont vous avez trouvé un équilibre entre les demandes politiques contradictoires concernant les décisions que vous deviez prendre. Vous les avez prises avec détermination et clarté. Vous n'exercez aucune responsabilité politique issue d'un processus électoral, que ce soit sur le plan national ou européen, et pourtant, vous êtes appelé à prendre des décisions ayant des répercussions politiques considérables, et vous avez fait des déclarations ayant une incidence politique profonde, même aujourd'hui.

Il est également arrivé que des décideurs politiques attendent de prendre exemple sur vous et veuillent des changements au niveau du pilotage de la zone euro. Vous dirigez une banque centrale qui a des pouvoirs limités par rapport à ceux des institutions équivalentes à travers le monde, raison pour laquelle vous avez été contraint d'avoir recours à des déclarations – vous en avez encore faites cet après-midi – qui dépassent sans doute vos pouvoirs afin de venir à bout de problèmes naissants. Vous y êtes parvenu, mais de moins en moins. Vous avez préconisé, à titre de mesure d'urgence, le renforcement des institutions monétaires de la zone euro, notamment via l'approfondissement de l'union économique et monétaire. Cette démarche devrait entraîner la fédéralisation politique des structures

politiques transnationales de la zone euro. Pourtant, elle se heurte à un autre paradoxe. Alors que les peuples européens sont en faveur de l'euro, ils n'approuvent pas une Europe fédérée.

Pendant ce temps, les divergences économiques au sein des pays et des régions se renforcent, au lieu de se réduire. L'approfondissement de l'UEM dans de telles conditions accélérera probablement les divergences. D'un point de vue stratégique, ces contradictions devraient-elles être tolérées plus longtemps? Jusqu'à présent, la plupart des options politiques adoptées relèvent davantage du bricolage. Le temps est-il venu de procéder à une réévaluation stratégique des options disponibles pour le développement futur de la zone euro, étant donné également que celle-ci a systématiquement été contreperformante d'un point de vue économique par rapport à d'autres zones monétaires? Quels sont vos points de vue stratégiques à ce sujet?

1-046

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Tout d'abord, merci pour les nombreux compliments que vous avez adressés à la BCE et au SEBC. Ce sont des compliments qui devraient être adressés aux pères fondateurs de ce cadre politique, davantage qu'aux membres actuels.

Permettez-moi d'ajouter que nous avons l'extrême prudence de nous exprimer dans le cadre de notre mandat. Il y a plusieurs aspects de nos politiques, des politiques relatives à d'autres sujets, qui touchent la stabilité financière et/ou, en premier lieu en fait, la stabilité des prix. En ce sens, la BCE s'est prononcée et doit se prononcer.

Toutefois, permettez-moi de faire une remarque en répondant à l'une de vos plus importantes observations, lorsque vous dites que l'approfondissement de l'union monétaire européenne accélérerait les divergences entre les pays. Nous sommes certainement d'accord pour dire que la zone euro doit croître davantage. Les performances actuelles sont lamentables et le taux de chômage est beaucoup trop élevé et, en ce qui concerne celui-ci, le pourcentage des jeunes au chômage est socialement tout à fait inacceptable, je dirais.

Donc, nous sommes d'accord pour dire que la zone euro doit croître davantage. Mais pensez-vous vraiment que son défaut de croissance soit dû à l'euro? C'est là que j'ai du mal à suivre ce raisonnement. Si nous regardons les données du PIB du dernier trimestre, nous voyons que 14 pays affichent une croissance positive. Pour certains d'entre eux, cette croissance est comprise entre 2 % et 4 % en rythme annuel. Nous voyons que deux pays sont en récession et que deux autres sont, si je ne m'abuse, en situation de stagnation.

1-047

Brian Hayes (PPE). – (EN) Monsieur le Président Draghi, la dernière fois que vous êtes venu devant notre commission, je vous ai interrogé au sujet de l'enquête irlandaise relative aux circonstances entourant le renflouement de l'Irlande et l'intervention de la BCE. Je me réjouis de la publication des lettres que la BCE a placées dans le domaine public. Je pense qu'il est

important que le peuple irlandais ait pris connaissance de ces lettres et qu'il les lise aussi dans leur contexte. Je reconnais également que rien de tout cela ne s'est produit sous votre mandat; ces événements sont antérieurs à votre arrivée à la BCE. Et j'admets également que vers 2010, un programme d'assistance financière à l'Irlande était indispensable en raison des deux années ayant abouti à cette crise et de la décision financièrement impossible à laquelle l'Irlande faisait face à l'époque.

Ma question concerne plus l'avenir que le passé. Comme vous vous en souvenez, je vous ai posé cette question la dernière fois au sujet de la participation de la BCE à la future enquête irlandaise qui se déroulera au Parlement irlandais. Cette enquête n'est pas une chasse aux sorcières; il est important que le peuple irlandais connaisse la vérité. En ce qui concerne la BCE, il est également important, comme vous le dites à juste titre en réponse à d'autres collègues, qu'il y ait une certaine responsabilité quant à savoir pourquoi jusqu'à 25 % des liquidités d'urgence fournies ont été investies dans un seul petit pays à cette époque particulière, compte tenu de la désastreuse décision de garantir l'ensemble de la décision bancaire en 2008. Par conséquent, pouvez-vous confirmer à la commission que vous êtes lié à l'enquête qui examine l'intervention de la BCE? Puis-je également vous demander si vous entendez nommer un haut fonctionnaire au sein de la BCE, lequel jouera un rôle de point de liaison entre les enquêteurs et la BCE? Enfin troisièmement, la documentation essentielle que possède la BCE au sujet de toutes ces questions, pour les années 2008, 2009 et 2010, sera-t-elle mise à la disposition de l'enquête si celle-ci en a besoin?

Enfin, vous avez déclaré récemment, et je suis d'accord avec vous, que la BCE était responsable devant le Parlement européen. Permettez-moi également de dire que la BCE est responsable devant tous les citoyens de l'Union européenne et qu'une enquête irlandaise sans la participation de la BCE serait un peu comme Hamlet sans le prince.

1-048

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Comme vous l'avez dit, la BCE, en tant qu'institution européenne, est responsable devant vous, le Parlement européen. Donc, à ce titre, nous ne participerons pas officiellement à l'enquête d'un parlement national. Nous n'avons pas encore discuté de la forme que cette participation informelle pourrait revêtir. Nous ne manquerons pas d'y penser et d'y réfléchir.

Notez également qu'il y a dix jours, comme vous l'avez déclaré, la BCE a publié sur son site Internet un large éventail de documents concernant l'Irlande, et ceux-ci comprennent non seulement l'échange de courriers entre M. Trichet et M. Lenihan, mais aussi un certain nombre d'avis juridiques, de discours, d'entrevues de la BCE, ainsi qu'un questions-réponses spécialisé. Nous avons donc, à ce stade, publié ces informations, nous réfléchirons à toute autre chose et nous verrons.

1-049

Brian Hayes (PPE). – (EN) Permettez-moi de demander des précisions à ce sujet. Vous dites que vous ne

participerez pas officiellement à l'enquête, mais en ce qui concerne la mise à disposition d'une personne chargée de coopérer avec la BCE et de documents destinés à l'enquête sur demande, ces deux conditions peuvent-elles être satisfaites - si je puis me permettre?

1-050

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Vous demandez quelle forme notre participation informelle pourrait revêtir. Je pense avoir déjà répondu, mais je vais répéter. Nous n'avons encore rien décidé à ce sujet. Nous n'avons pas pris de décision concernant la mise à disposition d'un point de contact ni concernant le type de documents supplémentaires que nous pourrions fournir.

1-051

Le Président. – Nous apprécions vos paroles concernant la responsabilité devant le Parlement européen, qui représente bien évidemment les citoyens européens.

1-052

Pervenche Berès (S&D). – Monsieur le Président, Monsieur Draghi, maintenant que nous avons fait l'union bancaire à l'échelle européenne, un débat est ouvert sur la structure des banques, et je voudrais donc savoir de quelle façon vous évaluez l'importance de cette éventuelle réforme de la structure des banques au regard, évidemment, de ce qui intéresse le mandat de la Banque centrale, à savoir le risque systémique.

Ensuite, il y a une question qui me taraude, puisque vous avez vous-même dit que l'économie européenne était sans doute trop financée par le système bancaire; or, la sauvegarde du système bancaire a demandé aux économies des États membres de mobiliser beaucoup de fonds, y compris ceux du système européen. Beaucoup a été fait pour sauver les banques, et si ce n'est pas pour qu'elles financent l'économie, n'est-ce pas un prix trop fort payé pour "simplement" désamorcer le risque systémique qu'elles pouvaient représenter?

Et si vous me permettez une troisième question: Christian Noyer a récemment déclaré que la Banque centrale pourrait acheter des emprunts d'État si nécessaire. Pouvez-vous commenter cette déclaration?

1-053

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) En ce qui concerne le premier point, la BCE n'a pas encore adopté d'avis sur la remarque très importante que vous avez faite à propos de la structure: quelle est la structure idéale d'une banque dans la zone euro? Cet avis devrait de toute façon être adopté très bientôt et nous ne manquerons pas de vous informer dès qu'il sera prêt.

La raison pour laquelle il est difficile de prendre une décision dans ce domaine est, en un sens, la réponse à votre deuxième question. Nous voulons bien évidemment une situation dans laquelle les taux systémiques sont réduits, et non augmentés par la structure de nos banques. Dans le même temps, nous devons être très attentifs aux activités qui augmentent le risque systémique et doivent, de ce fait, être séparées du

reste du système bancaire, et aux activités qui ne sont pas dans ce cas.

Je ne dis cela que pour illustrer la difficulté de cette tâche et expliquer pourquoi nous n'avons pas encore formulé d'avis, lequel devrait, soit dit en passant, être présenté très prochainement, car de nombreuses discussions ont déjà eu lieu à son sujet.

En ce qui concerne le dernier point que vous avez abordé, la réponse est "oui". Cela relève de notre mandat et, comme je l'ai déclaré précédemment, le conseil des gouverneurs tient à préciser qu'il a non seulement pris à l'unanimité un engagement à agir, c'est-à-dire à prendre des mesures non conventionnelles supplémentaires si les perspectives à moyen terme en ce qui concerne les anticipations en matière d'inflation se détériorent, mais qu'il veut également être considéré comme étant prêt à agir en demandant aux comités concernés et au personnel de la BCE d'étudier ou de préparer de la documentation à ce sujet.

1-054

Pervenche Berès (S&D). – Monsieur le Président, Monsieur Draghi, simplement, quand vous dites qu'il faut regarder l'activité des banques qui peut induire le plus de risques systémiques, je n'ose imaginer que le fait que les banques prêtent à des entreprises pour financer leur développement puisse conduire à des risques systémiques, si cela est fait, justement, dans le cadre des règles que nous avons tous contribué à mettre en place.

Or, souvent, le recours à l'union des marchés de capitaux, et donc à un autre mode de financement des entreprises européennes, est présenté comme une solution de rechange. Cependant, si une banque ne sert pas à prêter à l'économie réelle afin de financer l'investissement, à quoi sert-elle donc?

1-055

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Je pense que vous avez raison. L'enseignement que nous avons tiré, c'est que les banques peuvent se trouver dans une situation où elles cessent de fonctionner et nous ne voulons pas répéter cette leçon; nous ne voulons pas revivre cela. Nous atteindrons cet objectif, à savoir éviter de revivre cette situation, de deux manières. Premièrement, nous devons rendre ces banques plus fortes, plus résistantes, mieux capitalisées, mieux gérées sur le plan du risque, et les doter d'une structure appropriée. Deuxièmement, même dans ce cas, nous ne souhaitons pas dépendre entièrement d'elles et nous devons disposer d'un autre canal de financement de l'économie. Telle est donc la future stratégie, parce que l'expérience, comme vous l'avez dit, fut assez douloureuse.

1-056

Fulvio Martusciello (PPE). – (IT) Monsieur le Président Draghi, je voudrais avant tout vous remercier d'avoir choisi Naples, en octobre dernier, comme ville hôte du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. J'espère que ma ville s'est montrée sous son meilleur jour pour accueillir cet événement important.

Je voudrais vous demander plusieurs choses. Premièrement, comme suite au résultat négatif des tests de résistance et de l'évaluation de la qualité des actifs de Monte Paschi di Siena, la banque toscane a présenté ces jours-ci une hypothèse d'augmentation de son capital d'environ deux milliards et demi. Étant donné qu'il y a beaucoup d'agitation sur les marchés des actions, ne conviendrait-il pas de fixer une date précise dans la réponse à cette proposition d'augmentation de capital? Nous savons que la réponse à cette question est très attendue.

Autre question: dix-neuf institutions de crédit ont réussi les tests de résistance mais affichent un certain niveau de vulnérabilité en raison de la présence, dans leurs bilans, d'expositions problématiques. Si la crise économique devait se prolonger, ou même sous la pression des nouvelles exigences en matière de fonds propres qui peuvent découler de l'application de Bâle III, ces banques connaîtraient de grandes difficultés. Quelle solution peut être proposée face à cette situation? Est-il possible d'imaginer la vente des portefeuilles contenant les prêts problématiques?

Une dernière réflexion: nous avons appris que six grandes banques internationales avaient été mises à l'amende la semaine dernière pour la manipulation des marchés des changes. Le chiffre cité est énorme: plus de quatre milliards de dollars, pour l'ensemble des intérêts capables de modifier les prix des devises grâce à l'échange entre traders de haut vol d'informations sur les ordres des clients. Je vous demande dans quelle mesure la BCE est capable de réagir à des tentatives de manipulation des taux de change au niveau international, et de quelle manière elle peut contrôler et contrecarrer les tentatives de manipulation des marchés, y compris celles provenant de l'extérieur de la zone euro.

1-057

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) La proposition est actuellement analysée et évaluée. Elle est à l'étude pour l'instant et le travail sera connu quand ce sera terminé. Je ne suis pas certain que nous ayons une échéance explicite à respecter pour communiquer une réponse. En ce qui concerne le délai de mise en œuvre, il est clair que la banque dispose de six mois si le déficit de fonds propres a été détecté au cours de l'examen de la qualité des actifs, et de neuf mois s'il a été détecté lors du test de résistance. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il existe un délai lorsque le MSU doit indiquer si le plan relatif aux fonds propres est réellement viable, réaliste et crédible. Ce sont les trois conditions qui doivent être remplies.

Sur la troisième question, la BCE travaille bien entendu au niveau public institutionnel et au niveau privé pour promouvoir l'adoption de références en matière de taux d'intérêt qui soient basées sur des transactions réelles et non sur des modèles ou des suppositions individuelles. Nous allons continuer à travailler sur ce point en étroite collaboration avec toutes les autres grandes banques centrales du monde, ainsi qu'avec le CSF. Je n'ai pas compris votre deuxième question, pourriez-vous donc me la répéter?

1-058

Fulvio Martusciello (PPE). – (IT) Nous savons que, parmi les banques qui ont réussi les tests de résistance, dix-neuf au moins présentent un degré de vulnérabilité très élevé à cause de la présence dans leurs bilans d'expositions problématiques. Nous savons que, si la crise devait encore s'aggraver, également à la suite de l'application éventuelle des critères prévus par Bâle III, ces banques connaîtraient d'importantes difficultés. Cette analyse est-elle exacte? Comment peut-on remédier à cette situation? Est-il possible d'imaginer qu'il y a des conseillers qui vendent des portefeuilles contenant ces prêts problématiques?

1-059

Mario Draghi, *Banque centrale européenne*. – (IT) La situation des banques a été analysée sur la base de l'évaluation de la qualité des actifs, avant toute chose, et des tests de résistance. Les tests de résistance prévoient un scénario négatif fortement pénalisant. Notamment dans les pays qui sont en récession depuis longtemps, le test de résistance prévoit une nouvelle récession, une nouvelle forte chute. Les banques ont donc été soumises à des tests assez sévères face à la détérioration possible de leurs conditions.

1-060

(EN) Je suis vraiment désolé, je viens d'oublier de parler anglais et j'ai poursuivi en italien, mais c'est l'instinct qui parlait, bien entendu. Quoi qu'il en soit, ce que j'ai dit en substance, c'est que les banques ont été soumises à des tests sévères basés sur des scénarios très défavorables. Nous avons conclu qu'elles respectaient cette condition à l'heure actuelle. Cela exclurait-il tout accident bancaire dans un avenir proche? Bien sûr que non. Le cas échéant, le superviseur unique, en collaboration avec le superviseur national, prendra toutes les mesures correctives nécessaires.

1-061

Le Président. – Nous remercions le président Draghi et les députés et nous concluons ici le dialogue monétaire, ainsi que les dialogues monétaires de l'année 2014. Les dates des prochains dialogues de l'année 2015 seront communiquées aux députés prochainement.

(La séance est levée à 17 h 05)